



GROUPE
INTERPARLEMENTAIRE
FRANCE-TUNISIE

LE PRÉSIDENT

Paris, le 26 février 2019

Monsieur le Président de la République,

Permettez-moi, au nom du groupe interparlementaire France-Tunisie du Sénat que je préside, d'appeler votre attention sur les effets préjudiciables qu'aurait le projet d'augmentation considérable des droits d'inscriptions à l'université des étudiants extracommunautaires envisagé par le Gouvernement.

Notre groupe d'amitié s'inquiète, toutes sensibilités confondues, de ce projet. Si celui-ci était mis en œuvre, ses conséquences seraient très regrettables, en particulier pour les jeunes du Maghreb et de l'Afrique qui souhaitent venir faire leurs études en France.

En Tunisie, le fait pour des étudiants de faire des études supérieures en France est perçu comme un véritable levier d'émancipation sociale et culturelle. Fixer des droits d'inscription à plusieurs milliers d'euros lorsque le salaire moyen d'un Tunisien ne dépasse pas quelques centaines d'euros conduirait irrémédiablement à fermer les portes de nos universités à la jeunesse tunisienne. Pour preuve, le nombre d'inscriptions auprès de Campus France en Tunisie a déjà baissé considérablement cette année. Cela vaut aussi pour de nombreux autres pays, principalement africains.

Ce projet irait à l'encontre des objectifs ambitieux que vous avez fixés à la Francophonie, notamment en Tunisie où le nombre d'apprenants en français doit doubler d'ici 2020. Les parents qui inscrivent leurs enfants dans un établissement français envisagent le plus souvent qu'ils puissent poursuivre leurs études supérieures en France. Restreindre l'accès aux universités françaises réduirait donc l'attractivité du réseau français à l'étranger.

Une politique d'exonérations ciblées au bénéfice de la Tunisie a été évoquée lors de la récente visite de Youssef Chahed, Chef du Gouvernement tunisien à Paris. Mais il apparaît impossible d'adopter des dispositions différentes pour chacun des pays du Maghreb et d'Afrique dont les jeunes, qui aspirent aussi à



effectuer leurs études supérieures en France, sont dans la même situation.

Confronté à ces risques, notre groupe d'amitié, à l'unanimité, vous propose un d'instaurer moratoire sur la hausse des frais d'inscriptions pour l'ensemble des étudiants extracommunautaires.

Ce moratoire aurait pour effet immédiat d'apaiser la situation avec nos partenaires étrangers, mais également avec nos universités. Le Gouvernement disposerait ainsi du temps nécessaire pour approfondir sa réflexion sur cette question importante pour l'attractivité de notre pays.

Les membres de notre groupe d'amitié sont, toutes sensibilités confondues, très attachés à ce que les liens unissant notre pays et les étudiants africains, et plus généralement francophones, ne soient pas rompus mais raffermis.

C'est pourquoi je vous remercie, au nom de notre groupe interparlementaire France-Tunisie du Sénat unanime, pour l'attention que vous voudrez bien porter à nos inquiétudes et à notre proposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de ma haute considération.

Jean-Pierre SUEUR